



Futur petit litige avec artisan constructeur maison bois

Par **BOIDE_old**, le **02/06/2007** à **15:12**

NOUS AVONS FAIT CONSTRUIRE UNE MAISON EN BOIS HORS D'AIR HORS D'EAU.
LES TRAVAUX ONT COMMENCE EN AOUT 2006.
NOUS N AVONS PAS DE DATE DE DEBUT ET DE FIN DE CHANTIER.(CAUSE :ARTISAN A ARTISAN)
NOUS LUI AVONS FAIT CONFIANCE
NOUS LUI DEVONS ENCORE 6000€
LA MAISON EST HABITABLE MAIS IL Y A DES DEFAUTS DE FINITIONS : TRAVAIL PAS PROPRE ET JE CRAINDS QUE CELA NE SOIT PIRE S'ILS DOIVENT REVENIR COMME IL LE PREVOIT MAIS CELA DEJA DEPUIS PLUS D'UN MOIS
IL AURAIT DU FINIR EN DECEMBRE !!!
NOUS EN AVONS MARRE ET PREFERERIONS QUE CELA RESTE TEL QUEL MAIS NE PAS PAYER CE QU ON LUI DOIT ? EST CE POSSIBLE? SUIS JE DANS MON DROIT ? COMMENT ?
JE VOUS REMERCIERAI
CORDALEMENT
MME BOIDE

Par **Jurigaby**, le **02/06/2007** à **22:55**

Bonjour.
Quelque soit l'issu de l'histoire vous serez obligé de lui payer ce que vous lui devez.
Personne ne peut se faire justice sois même..
A charge donc pour vous de bien signaler tous les défauts lorsqu'il vous remettra l'avis d'achèvement des travaux.
Maintenant, vous pouvez toujours agir devant les tribunaux et demander la résolution du contrat si vous estimez que l'artisan a manqué à ses obligations.
Mais personnellement, je suis assez pessimiste sur les conséquences d'une telle action.
Cdt.